

Postulat Muriel Thalmann – Pour une féminisation de l'Etat-major cantonal de conduite

Texte déposé

La crise du Coronavirus a mis en évidence de manière exemplaire plusieurs problèmes relatifs à notre société et a fait ressortir le fait que les femmes sont les plus durement touchées et qu'elles sont les premières à s'être mobilisées sur le front. Toutefois, ni l'analyse, ni les mesures ne tiennent suffisamment compte de cette problématique. Cela s'explique notamment par le fait que les femmes sont généralement sous-représentées là où se prennent les décisions. Il est temps de revoir cette répartition des pouvoirs. C'est la seule façon de garantir que toutes les perspectives soient explorées et que les préoccupations de l'ensemble de la population soient entendues.

Ainsi, alors que les femmes possèdent une expérience et une expertise considérables dans la gestion de crise, elles sont généralement sous-représentées dans les états-majors de crise ; ces derniers sont par ailleurs souvent une émanation des corps de police et des services incendies et donc constitués de ses membres dirigeants.

Dans le canton de Vaud, l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) est composé essentiellement d'hommes. Lors de la COVID-19, le Conseil d'Etat a légèrement rééquilibré cet état de fait en y adjoignant l'Office du médecin cantonal, légèrement plus féminisé. Enfin, la gestion politique et quasi-opérationnelle de la crise a été assurée par le Conseil d'Etat, majoritairement féminin. L'expérience montre que les pays où la crise a été globalement bien gérée ont pour particularité d'avoir des gouvernements à majorité féminine ou dirigés par des femmes — la Finlande, l'Estonie, la Serbie, l'Islande, la Norvège, Taiwan, ou encore l'Allemagne.

Cette épidémie à large échelle n'étant pas une surprise pour de nombreux scientifiques et ces derniers prévoyant que d'autres sont à venir, il convient d'intégrer dans l'EMCC des compétences, expériences et perspectives qui n'y sont pas représentées, tout en reflétant la diversité de notre société. Nous invitons donc le Conseil d'Etat à réétudier la composition de l'EMCC, en y intégrant notamment plus de femmes et en élargissant les compétences représentées, et suggérons, par la même occasion, de revoir son titre, très martial et très probablement hérité du passé.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Muriel Thalmann
et 33 cosignataires*

Développement

Mme Muriel Thalmann (SOC) : — La crise du coronavirus a fait ressortir le fait que les femmes sont les plus durement touchées, qu'elles sont les premières à être mobilisées sur le front et qu'elles sont généralement sous-représentées là où se prennent les décisions. Il est temps de revoir cette répartition des pouvoirs afin que toutes les perspectives soient explorées et que les préoccupations de l'ensemble de la population soient entendues.

Ainsi, alors que les femmes possèdent une expérience et une expertise considérables dans la gestion de crise, elles sont généralement sous-représentées dans les états-majors de crise ; ces derniers sont par ailleurs souvent une émanation des corps de police et des services incendies et donc constitués de ses membres dirigeants.

L'épidémie que nous vivons n'est pas une surprise pour de nombreux scientifiques qui l'avaient annoncée depuis de nombreuses années et ces derniers nous rendent attentives et attentifs au fait que d'autres sont à venir. Il convient d'intégrer dans l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) des compétences, expériences et perspectives qui n'y sont pas représentées. Nous pensons aux métiers de

la santé — infirmières et infirmiers, psychologues, femmes et hommes médecin, etc. — aux logisticiennes, aux spécialistes de la mobilité, aux informaticiennes, etc.

Nous invitons donc le Conseil d'Etat à réétudier la composition de l'EMCC, en y intégrant notamment plus de femmes et en élargissant les compétences représentées, et suggérons, par la même occasion, de revoir son titre, très martial et très probablement hérité du passé.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.